

LES INCENDIES EN COTE D'IVOIRE

RAPPORT D'INSPECTION D'UNE DÉLÉGATION
DE LA COMMISSION DES AFFAIRES AGRICOLES ET DOMANIALES

MARS 1983

I N T R O D U C T I O N

LE FEU DE BROUSSE EST UN PHÉNOMÈNE COURANT EN AFRIQUE ET SINGULIÈREMENT EN CÔTE D'IVOIRE. LES MÉDIA ONT COMMENCÉ DEPUIS LE MOIS DE JANVIER 1983 À SIGNALER QUE LES INCENDIES SE PRODUISENT ÇA ET LÀ DANS NOTRE PAYS ET LES CONSÉQUENCES DU FEU INQUIÈTENT ÉNORMÉMENT LES IVOIRIENS DONT LES COMMENTAIRES VONT BON TRAIN.

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL NE PEUT ÊTRE INDIFFÉRENT À CETTE SITUATION. C'EST POUR CELA QU'À LA DEMANDE DE SON VICE-PRÉSIDENT, MONSIEUR KONIAN KODJO FÉLICIEEN, UNE DÉLÉGATION COMPOSÉE DE TROIS MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES AGRICOLES ET DOMANIALES A EFFECTUÉ UNE TOURNÉE À L'INTÉRIEUR DU PAYS.

LA DÉLÉGATION ÉTAIT DIRIGÉE PAR MONSIEUR OULAI KEMIANGNAN JEAN, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES AGRICOLES ET DOMANIALES ET COMPRENAIT MESSIEURS DETOH KOUASSI ALEXIS ET OUATTARA YAHAYA, MEMBRES DE CETTE COMMISSION.

CETTE DÉLÉGATION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL A SILLONNÉ LE PAYS DU NORD AU SUD ET D'EST EN OUEST LES 15, 16 ET 17 MARS 1983.

I - LE PROGRAMME DE VISITE ET SON EXECUTION

LE PROGRAMME DE VISITE A TENU COMPTE DES DEUX PRINCIPALES ZONES CLIMATIQUES DE LA CÔTE D'IVOIRE : LA SAVANE ET LA FORÊT. IL FALLAIT VOIR LE PLUS DE RÉGIONS POSSIBLES DANS UN TEMPS LIMITÉ. LA DÉLÉGATION S'EST AINSI RENDUE SUCCESSIVEMENT À :

SEQUELA
MANKONO
TIENIGBOUE
VAVOUA

DALOA
 HIRE WATTA
 YAMOISSOUKRO
 BONGOUANOU
 ARRAH
 ABENGOUROU
 ABOISSO (EHANIA, ASSINIE)

L'UTILISATION DE L'HÉLICOPTÈRE A PERMIS UNE MEILLEURE OBSERVATION DE L'EFFET GLOBAL DU FEU ET LES VISITES AU SOL DONNAIENT L'OCCASION DE REGARDER CERTAINS POINTS DE PLUS PRÈS. LES RENCONTRES AVEC LES AUTORITÉS LOCALES ET LES SERVICES TECHNIQUES ONT ÉTÉ TRÈS INSTRUCTIVES QUANT À L'APPRÉCIATION DE LA SITUATION À TRAVERS LES DIVERSES INFORMATIONS RECUES DE LA POPULATION.

LES VISITES INITIALEMENT PRÉVUES SUR DEUX JOURS ONT DÛES ÊTRE PROLONGÉES D'UN JOUR POUR DES RAISONS TECHNIQUES. LA DÉLÉGATION A ÉTÉ BLOQUÉE À L'AÉROPORT DE YAMOISSOUKRO TOUTE L'APRÈS MIDI DU 15 MARS PARCE QUE L'HÉLICOPTÈRE NE POUVAIT PAS DÉCOLLER.

DANS LA RÉALISATION DU PROGRAMME, LA DÉLÉGATION N'A PAS PU ATTÉRIR DANS CERTAINES LOCALITÉS PARCE QU'IL FALLAIT TENIR COMPTE DE L'AUTONOMIE DE VOL DE L'HÉLICOPTÈRE ET DES POSSIBILITÉS DE RAVITAILLEMENT EN CARBURANT EN DEHORS D'ABIDJAN.

II - OBSERVATIONS ET INFORMATIONS RECUES

TROIS JOURS DE MISSION, TROIS JOURS RICHES EN INFORMATIONS SUR LES CONSÉQUENCES ET CAUSES DES INCENDIES QUI NE SE SONT PAS ENCORE ÉTEINTS DÉFINITIVEMENT CAR DES FOYERS NOUVEAUX S'ALLUMENT CONTINUELLEMENT.

1. EXTENSION DES INCENDIES

DU NORD AU SUD, D'EST EN OUEST, LA DÉLÉGATION A CONSTATÉ QUE LES INCENDIES ONT PRIS PARTOUT. LE PHÉNOMÈNE EST GÉNÉRALISÉ AUSSI BIEN DANS LA ZONE DE SAVANE QUE CELLE DE LA FORÊT. CETTE SITUATION EST TRÈS INQUIÉTANTE POUR LA POPULATION. QUE CE SOIT DANS LES RÉGIONS DE TIÉNIGBOUÉ, VAVOUA, DIVO, ABOISSO OU AILLEURS, L'INCENDIE A ÉTÉ ET DEMEURE UNE RÉALITÉ VIVANTE.

LA CÔTE D'IVOIRE A CONNU DES FEUX DE BROUSSE MAIS LE PHÉNOMÈNE N'A JAMAIS ATTEINT CETTE AMPLÉUR À TRAVERS LE PAYS.

2. LA SÉCHERESSE

ELLE S'EST PROLONGÉE PAR RAPPORT AUX AUTRES ANNÉES ET L'HARMATTAN EST DESCENDU TRÈS AU SUD ET CE JUSQU'À LA MER. LA SÉCHERESSE ACCÉLÈRE LA DÉSSERTIFICATION DU PAYS ET LA COUVERTURE VÉGÉTALE NE FAIT PLUS BARRIÈRE AUX VENTS DU NORD. MÊME LES ARBRES DE LA FORÊT DENSE ONT PERDU LEURS FEUILLAGES. LA DÉLÉGATION A CONSTATÉ AU COURS DU SURVOL DIVO-DIMBOKRO QUE LE V BAOUÉ DONT LA POINTE EST DESCENDUE TRÈS BAS DANS LA ZONE DE FORÊT S'EST ÉLARGI ÉNORMÉMENT ET LA VÉGÉTATION RENCONTRÉE DANS CE SECTEUR EST PLUS DÉGRADÉE QUE CELLE DU NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE.

LA SÉCHERESSE EXCEPTIONNELLE DE 1982-1983 EST SANS AUCUN DOUTE UN FACTEUR AMPLIFICATEUR DES INCENDIES ET DE LEURS CONSÉQUENCES.

3. LES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LE FEU

LE FEU A CAUSÉ BEAUCOUP DE DÉGÂTS ET CELA EST TRÈS IMPORTANT POUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE. LES INCENDIES ONT TOUJOURS EXISTÉ MAIS N'ONT JAMAIS ÉTÉ AUSSI DESTRUCTIFS. LES DÉGÂTS ONT PORTÉ SUR LES CULTURES, LES FORÊTS, LES AGGLOMÉRATIONS ET DES VIES HUMAINES.

A) LES CULTURES

LES CULTURES ANNUELLES ET SURTOUT LES CULTURES VIVRIÈRES ONT ÉTÉ ATTEINTES. LA DÉLÉGATION A PU VOIR DES CHAMPS DE MANIOC, DE BANANE PLANTAIN DÉTRUITS DANS LES RÉGIONS DE DIVO, HIRÉ WATTA ET AYAMÉ POUR NE CITER QUE QUELQUES POINTS DE REPÈRE. DES RÉCOLTES DE RIZ, D'IGNAMES ET AUTRES PRODUITS VIVRIERS ONT ÉTÉ ENTIÈREMENT DÉTRUITES PAR LE FEU, PRIVANT AINSI LE PAYSAN DE TOUTE SA RÉSERVE ALIMENTAIRE. LA SÉCHERESSE PROLONGÉE VA COMPROMETTRE DANGEREUSEMENT LES POSSIBILITÉS D'ALIMENTER LE PAYS AVEC DES PRODUITS LOCAUX. AU MOMENT DU VOYAGE DE LA MISSION, LES PAYSANS N'AVAIENT PAS ENCORE SEMÉ LEUR RIZ OU LEUR MAÏS ET LES BUTTES D'IGNAMES N'ÉTAIENT PAS ENCORE FAITES. CELA SIGNIFIE QUE LE PRODUCTEUR A DÉJÀ ACCUSÉ UN RETARD D'AU MOINS UN MOIS SUR LE CALENDRIER CULTURAL NORMAL. AUCUN PAYSAN NE PEUT ET N'A INTÉRÊT À SEMER AVANT LES PREMIÈRES PLUIES. SI DONC LES PLUIES ACCUSENT UN RETARD PLUS IMPORTANT LE MANQUE DE PRODUITS VIVRIERS LOCAUX VA ENGENDRER UNE AUGMENTATION DES IMPORTATIONS DU RIZ QUI SONT À UN NIVEAU TRÈS ÉLEVÉ POUR NOTRE PAYS.

LES CULTURES PÉRENNES ONT ÉTÉ FORTEMENT ATTEINTES FAISANT AINSI PERDRE AU PRODUCTEUR UN INSTRUMENT DE PRODUCTION QU'IL A MIS EN PLACE AU PRIX DE PLUSIEURS ANNÉES DE LABEUR. SI UN CHAMP DE RIZ PEUT SE RECONSTITUER EN UNE ANNÉE, UNE CAFÉIÈRE OU UNE CACAOYÈRE EN DEMANDERA PLUSIEURS POUR RENTRER EN PRODUCTION. LA DÉLÉGATION A VISITÉ DANS LE NORD DES VERGERS QUI ONT TOTALEMENT BRÛLÉ. DES PALMERAIES, COCOTERAIES, CAFÉIÈRES ET CACAOYÈRES ONT SUBI LE MÊME SORT DANS LA ZONE FORESTIÈRE. IL FAUT NOTER QUE LA DESTRUCTION DES CULTURES PÉRENNES S'ACCOMPAGNE SOUVENT DE CELLE DES CULTURES VIVRIÈRES ASSOCIÉES (BANANE PLANTAIN, TARO, ETC...).

LE RECENSEMENT N'EST PAS ENCORE FAIT OU L'EST TRÈS PARTIELLEMENT POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES SUPERFICIES DÉTRUITES. TOUTEFOIS, LA DÉLÉGATION A PU

ENREGISTRER QUELQUES CHIFFRES PARTIELS DANS CERTAINES RÉGIONS. C'EST AINSI QUE LES SERVICES DE LA SATMACI (RÉGION EST) ONT COMMUNIQUÉ :

. ABENGOUROU	:	5.357	HA DE CAFÉ - CACAO ;
. BONGOUANOU	:	2.301	HA " " ;
. DAOUKRO	:	1.328	HA " " ;
. TANDA	:	3.741	HA " " ;
. HIRE WATTA	:	2.345	HA " " ;
. ASSINIE	:	500	HA DE COCOTIERS ;
. EHANIA	:	300	HA DE PALMIER À HUILE DANS LES SEULES PLANTATIONS DE PALM-INDUSTRIE.

B) LA FORÊT

LA FORÊT ELLE-MÊME N'A PAS ÉTÉ ÉPARGNÉE PAR LE FEU. CELA EST BIEN LA PREUVE QUE LA SÉCHERESSE A ÉTÉ TRÈS INTENSE. LA DÉLÉGATION A CONSTATÉ QUE LES FORÊTS CLASSÉES ONT ÉTÉ FORTEMENT DÉTRUITES DANS LES RÉGIONS DE ZUÉNOULA, DIVO ET ARRHAH POUR NE CITER QUE CELLES-LÀ. A L'ENTRÉE DE DIVO UNE FORÊT CLASSÉE QUI CONSTITUE UNE RÉSERVE BOTANIQUE DE VALEUR INTERNATIONALE A ÉTÉ SÉRIEUSEMENT ENDOMMAGÉE.

C) LES AGGLOMÉRATIONS

LE FEU, DANS SON ACTION DESTRUCTIVE N'A PAS ÉPARGNÉ LES AGGLOMÉRATIONS ET SURTOUT LES VILLAGES DONT LES MAISONS ONT DES TOITS EN PAILLES OU AUTRES MATÉRIEAUX INFLAMMABLES.

DANS LA RÉGION DE VAVOUA, DEUX VILLAGES ONT ÉTÉ BRÛLÉS, LE CAMPMENT DE CULTURE N'DAHIKRO, LE VILLAGE BORÉ DANS LA RÉGION DE DIMBOKRO N'ONT PAS ÉTÉ ÉPARGNÉS PAR LE FEU. LE CENTRE COMMERCIAL DE DIMBOKRO A ÉTÉ ÉGALEMENT AFFECTÉ PAR L'INCENDIE. DES CAS D'INCENDIES DE VILLAGES ONT ÉTÉ SIGNALÉS DANS PLUSIEURS LOCALITÉS.

LA DESTRUCTION DU VILLAGE A SOUVENT ENTRAÎNÉ LA PERTE DES BIENS DU PAYSAN. DANS LA RÉGION D'ABOISSO, UN PLANTEUR A VENDU SA PLANTATION POUR UNE VALEUR D'ENVIRON DEUX MILLIONS. CETTE SOMME EST PARTIE EN FLAMME QUAND SA MAISON BRÛLAIT. IL SE TROUVE AINSI SANS PLANTATION, SANS ARGENT ET SANS MAISON.

D) LES VIES HUMAINES

LES INCENDIES ONT PARFOIS ENTRAÎNÉ DES PERTES DE VIES HUMAINES. DES PAYSANS SE SONT SUICIDÉS EN DÉSESPOIR DE CAUSE. DANS LA RÉGION D'ABOISSO, UNE FEMME APRÈS AVOIR ALLUMÉ LE FEU AU CHAMP A ÉTÉ SURPRISE PAR LA VITESSE DE PROPAGATION DE CELUI-CI ET N'A PU SE SORTIR DES FLAMMES QUI L'AVAIENT ENCERCLÉES. ELLE EN EST MORTE. UN PAYSAN QUI A VOULU LUTTER CONTRE L'INCENDIE AFIN DE SAUVER SA PLANTATION A ÉTÉ ÉCRASÉ PAR UN ARBRE.

NOMBREUX SONT LES COMPATRIOTES QUI DÉSESPÉRÉS, ONT PERDU LA RAISON OU LEUR VIE. NOUS NE CONNAÎTRONS SANS DOUTE JAMAIS LE NOMBRE TOTAL DE VICTIMES QUI SUBISSENT LE DÉSESPOIR DANS L'ANONYMAT.

AINSI DONC, QUAND IL N'A PAS ENTRAÎNÉ LA MORT DES PAYSANS, LE FEU A CRÉÉ DES CONDITIONS DE VIE DIFFICILEMENT SUPPORTABLES ET DÉMORALISANTES. IL SERAIT BON DE RAPPELER LE CAS D'UN PAYSAN DE BONGOUANOU QUI DISAIT : "MA CAFÉIÈRE A ÉTÉ DÉTRUITE, CELA EST GRAVE MAIS JE SUIS ENCORE PLUS ABATTU PAR LE FAIT QUE JE NE POURRAI PAS NOURRIR MES ENFANTS APRÈS CET INCENDIE". LES AUTORITÉS LOCALES FONT CE QU'ELLES PEUVENT POUR RASSURER LA POPULATION AFIN QU'ELLE NE SE LAISSE PAS DÉBORDER.

4. LES CAUSES DES INCENDIES

LA SÉCHERESSE EST SANS AUCUN DOUTE LE FACTEUR IMPORTANT DE L'EXTENSION DU FEU. TOUTEFOIS, L'INCENDIE A DES CAUSES PREMIÈRES ET PLUSIEURS FACTEURS SONT À RETENIR DANS CE DOMAINE.

1) LES MÉGOTS DE CIGARETTES : DES FUMEURS IMPRUDENTS JETANT LEURS MÉGOTS DE CIGARETTES SANS LES ÉTEINDRE, ONT PARFOIS PROVOQUÉ L'INCENDIE À CERTAINS ENDROITS.

2) LE FEU ALLUMÉ ET ABANDONNÉ : CERTAINS PAYSANS ONT ALLUMÉ DU FEU DANS UN BUT UTILITAIRE MAIS PAR NÉGLIGENCE ILS OUBLIENT DE L'ÉTEINDRE. C'EST AINSI QU'APRÈS LA CUISSON DES ALIMENTS DANS LES CHAMPS OÙ ILS RÉALISENT LEURS TRAVAUX, LE FEU ABANDONNÉ A PU ÊTRE LE POINT DE DÉPART D'INCENDIES. DES EXPLOITANTS FORESTIERS ONT PU AUSSI ABANDONNER LE FEU DANS LES MÊMES CONDITIONS. LES COUPEURS DE BANGUI EUX AUSSI ONT CRÉÉ DES INCENDIES POUR N'AVOIR PAS PRIS SOIN D'ÉTEINDRE LE FEU AVANT DE QUITTER LE LIEU D'EXPLOITATION.

3) LA CHASSE : POUR TUER LE GIBIER, DES PAYSANS ONT MIS LE FEU AVEC L'INTENTION DE DÉTRUIRE UNE ZONE SENSÉE ÊTRE LE REFUGE DES ANIMAUX. N'AYANT PU CONTRÔLER CE FEU, L'INCENDIE S'EST ÉTENDU AUX CULTURES ET À LA FORÊT.

4) LA PRÉPARATION DES TERRES DE CULTURE : EN ATTENDANT LES PREMIÈRES PLUIES, LES PAYSANS DÉFRICHENT LE TERRAIN ET ABATTENT LES ARBRES DE PETITS DIAMÈTRES EN GÉNÉRAL. ENSUITE, ILS METTENT LE FEU À LA PARCELLE À CULTIVER. DES ÉTINCELLES PARTANT DE CE CHAMP EN PRÉPARATION TOMBENT DANS DES PARCELLES PORTANT DES CULTURES OU DANS LA FORÊT ET L'INCENDIE SE PROPAGE. AINSI LE MANQUE DE CONTRÔLE DU FEU DESTINÉ À PRÉPARER LE TERRAIN DE CULTURE ENTRAÎNE LA DESTRUCTION DES CHAMPS ET MÊME DE LA FORÊT.

5) LE FEU PEUT S'ALLUMER SANS INTERVENTION HUMAINE : EN EFFET, UNE CONCENTRATION DE RAYONS SOLAIRES OU L'EFFET DES SABOTS D'ANIMAUX SUR DES ROCHES DURES PEUVENT ENTRAÎNER DES ÉTINCELLES PROVOQUANT DES INCENDIES. CELA EST D'AUTANT PLUS PLAUSIBLE QUE LA SÉCHERESSE A ÉTÉ ACCENTUÉE SOUS L'EFFET DE L'HARMATTAN QUI S'EST ÉTENDU PRATIQUEMENT À TOUTE LA CÔTE D'IVOIRE.

6) DU FEU PEUT ÊTRE ALLUMÉ AVEC LA VOLONTÉ DE DÉTRUIRE :

A) LES PREMIÈRES VICTIMES DE L'INCENDIE : CERTAINS PAYSANS, CHOQUÉS PAR LA PERTE QU'ILS ONT SUBIE, ONT PARFOIS MIS LE FEU AUX PROPRIÉTÉS VOISINES. CELA PEUT DÉNOTER UN ÉTAT DE DÉSÉQUILIBRE TOTAL AU MOMENT DE L'ACTE. DANS CERTAINS CAS, LA VICTIME A MÊME DEMANDÉ AUX AUTRES PAYSANS D'INCENDIER EUX-MÊMES LEURS PROPRIÉTÉS SINON ELLE VA LE FAIRE À LEUR PLACE.

B) LA VENGEANCE : DES PAYSANS INSTALLÉS CLANDESTINEMENT DANS DES FORÊTS CLASSÉES ONT SOUVENT ÉTÉ TARDIVEMENT DÉCOUVERTS. LES PLANTATIONS ÉTANT DÉJÀ EN PRODUCTION, LES RESPONSABLES LOCAUX ONT DÉCIDÉ DE CHASSER LES PREMIERS OCCUPANTS ILLÉGAUX AU PROFIT D'AUTRES PAYSANS. CES PAYSANS, VOYANT D'AUTRES JOUIR DES FRUITS DE LEURS EFFORTS METTENT LE FEU AUX CULTURES POUR SE VENGER.

7) PROTECTION CONTRE LES ANIMAUX DANGEREUX : CERTAINS PAYSANS ONT JUSTIFIÉ LA PRATIQUE DU FEU DE BROUSSE COMME ÉTANT UN MOYEN POUR ÉLOIGNER LES ANIMAUX DANGEREUX ET PLUS PARTICULIÈREMENT LES SERPENTS. ILS SOUTIENNENT QUE LA SUPPRESSION DU FEU DE BROUSSE S'ACCOMPAGNE TOUJOURS D'UNE RECRUESCENCE DES CAS DE MORSURE DE SERPENTS.

8) LES AGENTS DES TRAVAUX PUBLICS ET DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS : CES AGENTS, POUR L'ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS DES ROUTES ET LE NETTOYAGE DES EMPLACEMENTS DES TROUS POUR L'IMPLANTATION DES POTEAUX TÉLÉPHONIQUES UTILISENT LE FEU. CELUI-CI, MAL CONTRÔLÉ, S'ÉTEND SOUVENT À LA FORÊT SI CE N'EST AUX PROPRIÉTÉS VOISINES.

COMME ON PEUT LE CONSTATER, LES CAUSES PREMIÈRES DES INCENDIES SONT MULTIPLES ET DANS LE CADRE DE LA PRISE DES MESURES PRÉVENTIVES, IL SERA NÉCESSAIRE DE PRENDRE CHACUNE D'ELLES EN CONSIDÉRATION. CES CAUSES DIVERSES PERMETTENT DE DIRE QUE LES INCENDIES SONT SURTOUT PROVOQUÉS PAR L'ACTION DE L'HOMME QUI NE PREND PAS ASSEZ DE PRÉCAUTIONS POUR LES DIVERS USAGES QU'IL FAIT DU FEU. CETTE NÉGLIGENCE HABITUELLE A EU DES CONSÉQUENCES GRAVES CETTE ANNÉE À CAUSE DES CONDITIONS INHABITUELLES DE SÉCHERESSE ET LA PERSISTANCE DE L'HARMATTAN.

IV - C O N C L U S I O N

LE DÉPLACEMENT SUR LE TERRAIN A PERMIS À LA DÉLÉGATION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE CONSTATER QUE LES INCENDIES ONT PRIS EFFECTIVEMENT UNE AMPLEUR INQUIÉTANTE POUR NOTRE PAYS. LES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LE FEU SONT IMPORTANTS (PERTE DE VIES HUMAINES ; DESTRUCTION DE PLANTATIONS, PRODUITS AGRICOLES, BIENS DIVERS). IL APPARAÎT CLAIREMENT QUE NOTRE PAYS A SUBI ET CONTINUE DE SUBIR UNE DE SES PLUS GRANDES CRISES AGRICOLES ET CE, D'AUTANT PLUS QU'AUX EFFETS DU FEU, IL FAUT AJOUTER CEUX DES CRIQUETS PUANTS DANS CERTAINES RÉGIONS : LA CÔTE D'IVOIRE EST SINISTRÉE. IL NOUS FAUT L'ADMETTRE ET PRENDRE LES MESURES QUI S'IMPOSENT.

DANS L'IMMEDIAT :

- SI RIEN N'EST FAIT ET QUE LES PLUIES S'INSTALLENT ENCORE PLUS TARDIVEMENT, IL EST CERTAIN QUE NOTRE PAYS CONNAÎTRA L'ANNÉE PROCHAINE UN DÉFICIT ALIMENTAIRE TRÈS IMPORTANT. POUR PALLIER DE TELLES ÉVENTUALITÉS, IL APPARAÎT HAUTEMENT SOUHAITABLE QUE DES MESURES DE RELÈVEMENT DE PRIX AUX PRODUCTEURS DES DENRÉES ALIMENTAIRES DE BASE SOIENT PRISES ET ANNONCÉES RAPIDEMENT AFIN D'INCITER LES PAYSANS À AUGMENTER LEURS SUPERFICIES EMBLAVÉES.

- IL SERAIT SOUHAITABLE QUE LES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES POURSUIVENT LE RECENSEMENT DES SINISTRÉS AFIN DE MIEUX CONNAÎTRE LEUR NOMBRE ET L'IMPORTANCE DES PERTES. IL SERAIT BON DE SAVOIR AUSSI, SI CES SINISTRÉS SONT ENGAGÉS VIS-À-VIS DE LA BNDA OU NON AFIN QU'UN MORATOIRE LEUR SOIT ACCORDÉ.

- LA PLUPART DE CES SINISTRÉS AYANT PERDU TOUTE LEUR RÉSERVE ALIMENTAIRE, NE SERAIT-IL PAS BON DE LEUR ACCORDER UN SECOURS DE PREMIÈRE URGENCE ?

- DONNER AUX SINISTRÉS LA POSSIBILITÉ DE RECONSTITUER LEURS INSTRUMENTS DE PRODUCTION AU MOINDRE COÛT. LE FINANCEMENT D'UNE TELLE OPÉRATION DEVRAIT SANS AUCUN DOUTE INTÉRESSER DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES. CELA SUPPOSE UNE RELANCE DE PROGRAMMES AGRICOLES AFIN DE COMPENSER LES PERTES ACTUELLES DU MONDE RURAL.

- DONNER DES MOYENS IMPORTANTS À LA MOTORAGRI POUR EXÉCUTER LES DÉFRICHEMENTS PRÉVUS DANS LE PROGRAMME INTÉRIMAIRE DE PRODUCTION VIVRIÈRE ET MÊME D'AUGMENTER CELUI-CI.

À PLUS LONG TERME, IL SERA INDISPENSABLE DE PRENDRE DES MESURES POUR PRÉVENIR LE RENOUVELLEMENT D'UN TEL DÉSASTRE QUI NE SERA PAS SANS CONSÉQUENCE SUR NOTRE ÉCONOMIE. LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL APPORTERAIT SA CONTRIBUTION À LA PRISE DE CES MESURES EN FAISANT DU PROBLÈME DES INCENDIES UNE SAISINE PROPRE AFIN DE MIEUX ÉTUDIER TOUS LES ASPECTS DE CET IMPORTANT PROBLÈME.

